



PLAN D'ACTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

Pour la période 2006 – 2009

Le 31 mai 2006

360, rue Saint-Jacques, bureau 700 | Montréal (Québec) | H2Y 4A9

☎ : (514) 283-6363 | 📠 : (514) 283-0838 | 1 800 567-0890 | 📠 : (514) 283-2365

Siège social / Head Office Montréal | Toronto | Halifax | Vancouver | Ottawa | Paris

www.telefilm.gc.ca

Canada

Table des matières

1.0 Renseignements généraux	1
2.0 Introduction	2
3.0 Sommaire des principaux résultats atteints	2
3.1 Sensibilisation	2
3.2 Consultations.....	3
3.3 Communications.....	3
3.4 Coordination et liaison	3
3.5 Financement et prestation de programmes.....	4
3.6 Reddition de comptes.....	4
4.0 Plan d'action détaillé	5
4.1 Sensibilisation	5
4.2 Consultations.....	6
4.3 Communications.....	7
4.4 Coordination et liaison	8
4.5 Financement et prestation de programmes.....	9
4.6 Reddition de comptes.....	10
5.0 Plan de communication.....	11

1.0 | Renseignements généraux

Ministère/organisme fédéral :	Téléfilm Canada
Adresse :	360, rue Saint-Jacques, bureau 700 Montréal, Québec H2V 4A9
Site Web :	www.telefilm.gc.ca
Ministre responsable :	Ministre du Patrimoine canadien L'honorable Beverly J. Oda, députée, Parti Conservateur
Haut(s) fonctionnaire(s) responsable(s) de la mise en œuvre de la Partie VII de la LLO (ex. : sous-ministre adjoint, champion des langues officielles) :	Stella Riggi, CRHA/CHRA Directrice des Ressources Humaines
Mandat du ministère/de l'organisme fédéral :	Téléfilm Canada est un organisme culturel fédéral voué au développement et à la promotion des industries canadiennes du film, de la télévision et des nouveaux médias. La Société offre à l'industrie une aide financière et stratégique qui vise la production d'œuvres de qualité – longs métrages, dramatiques, documentaires, émissions pour enfants, émissions de variétés et des arts de la scène et produits pour les nouveaux médias – reflétant la société canadienne, avec sa dualité linguistique et sa diversité culturelle.
Coordonnateur national responsable de la mise en œuvre de l'article 41 :	M. Mateo Barney
Titre :	Conseiller en matière de politiques
Adresse postale :	360, rue Saint-Jacques, bureau 700 Montréal, Québec H2V 4A9
Courriel :	barneym@telefilm.gc.ca
Coordonnateurs régionaux :	S.o.

2.0 | Introduction

Dans le cadre de son mandat, Téléfilm Canada contribue à l'avancement des langues officielles en promouvant le troisième résultat immédiat du Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats du gouvernement du Canada en matière de langues officielles.

Ainsi, par le biais de ses programmes, Téléfilm Canada contribue à *l'Enrichissement des activités culturelles mettant en valeur l'identité canadienne* à titre d'investisseur dans les industries canadiennes du film, de la télévision et des médias interactifs. En ce sens, la Société continue de soutenir le développement des entreprises et des talents canadiens en investissant dans des histoires et des images qui favorisent la compréhension d'un océan à l'autre, en offrant aux Canadiens des produits de divertissement canadiens.

De plus, Téléfilm Canada offre à l'industrie audiovisuelle canadienne une aide financière et stratégique visant la production d'œuvres de qualité qui reflètent la société canadienne, avec sa dualité linguistique et sa diversité culturelle. Par ses initiatives, Téléfilm veut assurer les plus vastes auditoires possible aux œuvres canadiennes, tant au Canada qu'à l'étranger, en appuyant la distribution, l'exportation, le doublage, le sous-titrage et la mise en marché des œuvres et en faisant la promotion de l'industrie dans les festivals, marchés et autres événements canadiens et étrangers.

En outre, en tant qu'institution fédérale, Téléfilm Canada reste fidèle à son engagement d'obtenir des résultats concrets en ce qui a trait à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), grâce à des initiatives ciblées comme celles ayant pour but d'aider les sociétés de production des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) d'obtenir une aide au développement.

Changements relatifs à l'administration du Fonds canadien de télévision

Compte tenu de la récente réorganisation des responsabilités en matière d'administration des programmes du secteur télévision, Téléfilm Canada cessera de rendre des comptes sur le financement accordé aux CLOSM en vertu des programmes offerts par le Fonds canadien de télévision (FCT). La nouvelle entente stipule que le FCT est responsable de la gouvernance du Fonds alors que Téléfilm Canada, dans le cadre d'une entente de service, agit à titre d'administrateur seulement.

En conséquence, les programmes qui relèvent du FCT ne seront plus inclus dans les états de réalisations de Téléfilm en matière de mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, puisque les rapports de rendement de ces programmes ne relèvent plus de Téléfilm.

3.0 | Sommaire des principaux résultats atteints

3.1 | Sensibilisation

En plus de continuer d'offrir des services et des programmes dans la langue choisie par ses clients, Téléfilm Canada va s'assurer que ses employés et gestionnaires restent conscients de l'importance de communiquer dans les deux langues officielles.

Les activités prévues pour atteindre ces objectifs comprennent le renforcement du plan d'action de Téléfilm en matière de dualité linguistique, l'examen du profil linguistique des employés et gestionnaires occupant des postes désignés bilingues et une sensibilisation accrue au rôle que joue le champion des langues officielles dans la promotion des langues officielles et des CLOSM au sein de la Société.

Téléfilm va également s'assurer que l'information relative à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO (promotion des langues officielles et développement des CLOSM) est incluse dans les séances d'accueil de tous les nouveaux employés.

3.2 | Consultations

La tenue fréquente d'activités de consultation, comme des groupes de travail et de discussion, permettra à Téléfilm de communiquer régulièrement et ouvertement avec les représentants de l'industrie audiovisuelle des CLOSM. Grâce à ces consultations, Téléfilm pourra continuer d'améliorer ses programmes existants et de créer de nouveaux programmes ciblés.

En plus de ces consultations, les directeurs de Téléfilm continueront de rencontrer les représentants des CLOSM et de participer à des réunions pertinentes portant sur les besoins de ces communautés.

3.3 | Communications

Téléfilm continuera de fournir aux membres des CLOSM une information à jour sur ses programmes et services dans les deux langues officielles. Pour ce faire, Téléfilm entend continuer de diffuser ses principales publications, ainsi que son site Web, dans les deux langues officielles.

En outre, Téléfilm continuera d'informer les journalistes qui couvrent les activités des CLOSM de ses plus récents développements afin de s'assurer que l'information sera diffusée plus efficacement dans ces communautés. Et Téléfilm utilisera plus fréquemment le *Bulletin 41-42* pour informer les autres institutions fédérales et provinciales concernant ses programmes qui s'adressent aux CLOSM.

3.4 | Coordination et liaison

Téléfilm va maintenir, développer et mettre en œuvre des programmes qui appuient l'industrie audiovisuelle des CLOSM en partenariat avec d'autres institutions gouvernementales. Pour ce faire, Téléfilm informera les autres institutions fédérales et provinciales concernant ses programmes qui s'adressent aux CLOSM. Sa participation aux réunions du réseau des coordonnateurs nationaux responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO va également l'aider dans ces activités.

3.5 | Financement et prestation de programmes

Si l'entente du PICLO est renouvelée, Téléfilm continuera d'allouer des fonds au développement de projets de langue française hors Québec et de projets de langue anglaise au Québec dans le cadre de l'initiative PICLO. Téléfilm continuera également de soutenir les CLOSM dans le cadre de ses programmes réguliers, ainsi que les festivals et autres événements favorisant la promotion et la distribution des productions dans les CLOSM. Téléfilm accordera son soutien financier au doublage et au sous-titrage des productions canadiennes dans l'autre langue officielle.

Téléfilm veut garantir que les projets qui sont efficaces pour soutenir les communautés de langue française en situation minoritaire sont reproduits dans les communautés de langue anglaise en situation minoritaire.

3.6 | Reddition de comptes

Téléfilm continuera d'assurer un suivi du niveau d'investissement dans les projets développés par des CLOSM pour les programmes dont elle est responsable. Téléfilm pourra ainsi faire état de l'aide apportée à ces communautés par région et/ou par programme. Téléfilm continuera également d'évaluer systématiquement le rendement des programmes visant à soutenir les CLOSM. De plus, la Société rendra compte chaque année des résultats atteints en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, à l'aide des indicateurs de mesure des résultats mentionnés dans ce plan d'action.

4.0 | Plan d'action détaillé

4.1 | Sensibilisation

Principaux résultats visés	Principales activités prévues en vue d'atteindre les résultats visés	Indicateurs de mesure des résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Les employés et gestionnaires de Téléfilm Canada demeurent conscients de l'importance de communiquer dans les deux langues officielles à l'interne. • Les employés et les gestionnaires de tous les bureaux régionaux demeurent conscients de leur devoir d'offrir aux clients des services dans la langue de leur choix. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le plan d'action interne élaboré par les ressources humaines pour promouvoir la dualité linguistique au sein de Téléfilm. • Poursuivre l'examen du profil linguistique des employés et gestionnaires occupant des postes désignés bilingues. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer d'offrir les services de Téléfilm dans les deux langues officielles. • S'assurer que l'information relative à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO (promotion des langues officielles et développement des CLOSM) est incluse dans les séances d'accueil de tous les nouveaux employés. • Faire mieux connaître le rôle que joue le champion des langues officielles dans la promotion des langues officielles et des CLOSM au sein de la Société. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le coordonnateur national continuera de surveiller la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au sein de la Société. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures concrètes visant à promouvoir la dualité linguistique au sein de Téléfilm. • Pourcentage des services offerts dans les deux langues officielles. • Pourcentage des nouveaux employés ayant reçu de l'information sur l'article 41 de la LLO lors de leur séance d'accueil.

4.2 | Consultations

Principaux résultats visés	Principales activités prévues en vue d'atteindre les résultats visés	Indicateurs de mesure des résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Téléfilm est en mesure de cerner les besoins de l'industrie audiovisuelle des communautés linguistiques en situation minoritaire. • Les représentants de l'industrie audiovisuelle des CLOSM contribuent par leurs commentaires à l'amélioration des programmes existants et à la mise en œuvre de nouveaux programmes ciblés. • Les représentants des CLOSM participent aux activités de consultation de Téléfilm (groupes de travail et de discussion, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les directeurs de Téléfilm continueront de rencontrer régulièrement les représentants des CLOSM. • Les représentants de Téléfilm participeront aux activités pertinentes des organismes représentant l'industrie audiovisuelle des CLOSM. • Téléfilm continuera d'encourager et de soutenir le développement des organismes des CLOSM qui oeuvrent dans le secteur audiovisuel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Étendue de la participation des CLOSM dans les programmes et services offerts par Téléfilm. • Participation des représentants de Téléfilm aux événements pertinents des CLOSM. • Soutien de Téléfilm aux activités des organismes des CLOSM ayant trait à l'industrie.

4.3 | Communications

Principaux résultats visés	Principales activités prévues en vue d'atteindre les résultats visés	Indicateurs de mesure des résultats
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les membres des CLOSM reçoivent une information à jour sur les programmes et services de Téléfilm dans les deux langues officielles. ▪ Les médias locaux des CLOSM sont en mesure d'informer ces communautés sur les programmes et services de Téléfilm. ▪ Les autres institutions fédérales et provinciales connaissent les programmes de Téléfilm qui s'adressent aux CLOSM. ▪ Les CLOSM peuvent obtenir de l'information sur les programmes et services de Téléfilm en consultant le site Web entièrement bilingue de la Société. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le service des communications de Téléfilm continuera de tenir compte des CLOSM dans son plan stratégique. ▪ Téléfilm continuera de diffuser ses principales publications dans les deux langues officielles. ▪ Téléfilm continuera de communiquer avec les intervenants des CLOSM ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> - personnes et organismes, - médias, - institutions provinciales et fédérales. ▪ Utiliser le <i>Bulletin 41-42</i> pour communiquer avec les autres institutions fédérales. ▪ Continuer d'offrir l'information contenue dans le site Web de Téléfilm dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure dans laquelle les CLOSM sont incluses dans le plan de communication de Téléfilm. ▪ Tous les documents de Téléfilm sont diffusés simultanément et sont aisément accessibles dans les deux langues officielles. ▪ Liste de contacts à jour concernant les organismes, les personnes, les médias et les institutions gouvernementales qui s'adressent aux CLOSM. ▪ Degré de communication entre Téléfilm et les intervenants des CLOSM. ▪ Contribution de Téléfilm aux articles et à l'information contenus dans le <i>Bulletin 41-42</i>.

4.4 | Coordination et liaison

Principaux résultats visés	Principales activités prévues en vue d'atteindre les résultats visés	Indicateurs de mesure des résultats
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Téléfilm élabore et met en œuvre des programmes qui soutiennent l'industrie audiovisuelle des CLOSM en partenariat avec d'autres institutions gouvernementales. ▪ Les communications sont fréquentes entre Téléfilm et les autres institutions fédérales et provinciales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseigner les autres institutions fédérales et provinciales sur les programmes de Téléfilm qui s'adressent aux CLOSM. ▪ Entretenir et créer des liens avec les organismes provinciaux et les autres institutions. ▪ Participer aux réunions du réseau des coordonnateurs nationaux responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. ▪ Négocier le renouvellement du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Selon la nouvelle entente conclue, Téléfilm mettra en œuvre les initiatives connexes dans les communautés francophones hors Québec et les communautés anglophones du Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré de participation de Téléfilm aux réunions du réseau des coordonnateurs nationaux. ▪ Type de partenariats maintenu et créé entre Téléfilm et les organismes fédéraux et provinciaux, et autres institutions. ▪ Degré d'avancement des deux volets du PICLO (langues anglaise et française).

4.5 | Financement et prestation de programmes

Principaux résultats visés	Principales activités prévues en vue d'atteindre les résultats visés	Indicateurs de mesure des résultats
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les producteurs des CLOSM ont accès aux programmes de Téléfilm. • Les projets qui soutiennent efficacement les communautés francophones en situation minoritaire sont reproduits dans les communautés anglophones en situation minoritaire. • Les auditoires des CLOSM ont accès à des films, des émissions et des produits de divertissement interactifs distincts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'allouer des fonds pour l'aide au développement des projets de langue française à l'extérieur du Québec et des projets de langue anglaise au Québec. • Négocier le renouvellement du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Selon la nouvelle entente conclue, Téléfilm va allouer les ressources disponibles dans le cadre de cette initiative aux communautés francophones hors Québec et aux communautés anglophones du Québec. • Continuer de soutenir les festivals et les autres initiatives favorisant la promotion et la distribution des productions dans les CLOSM. • Continuer d'encourager la présentation de productions dans les deux langues officielles dans les principaux festivals du film du Canada. • Offrir un soutien financier pour le doublage ou le sous-titrage des productions canadiennes dans la deuxième langue officielle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des budgets alloué aux producteurs des CLOSM. • Nombre de projets appuyés financièrement par Téléfilm qui sont développés par des producteurs des CLOSM. • Niveau de soutien offert aux festivals présentant des productions dans la langue officielle en situation minoritaire dans la région. • Festivals du film qui consacrent un volet de leur programmation aux productions dans la deuxième langue officielle. • Nombre de projets recevant du financement de Téléfilm pour le doublage ou le sous-titrage.

4.6 | Reddition de comptes

Principaux résultats visés	Principales activités prévues en vue d'atteindre les résultats visés	Indicateurs de mesure des résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation systématique du rendement des programmes visant à soutenir les CLOSM. • Suivi du niveau d'investissement de Téléfilm dans les projets développés dans les communautés linguistiques en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les programmes relevant des initiatives IPOLC-PICLO. • À l'aide des systèmes d'information, continuer d'assurer un suivi des ressources allouées aux projets des CLOSM. Téléfilm peut ainsi faire état de l'aide apportée à ces communautés par région et/ou par programme. • Rendre compte chaque année des résultats atteints concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO à l'aide des indicateurs de mesure des résultats énoncés dans le plan d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'évaluation des programmes. • Tendances pluriannuelles des ressources allouées aux CLOSM.

5.0 | Plan de communication

Par le biais de son service des ressources humaines et de son champion des langues officielles, Téléfilm continuera d'encourager ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés à parler dans la langue de leur choix. En promouvant l'utilisation des deux langues officielles à tous les paliers de l'organisation, Téléfilm fait du bilinguisme une des valeurs de la Société. De plus, elle s'engage à offrir des services dans la langue officielle choisie par ses clients.

Les programmes, les activités, les nouvelles, les renseignements sur les marchés et les publications de Téléfilm continueront d'être disponibles dans les deux langues officielles sur son site Internet (www.telefilm.gc.ca). Le site est géré et mis à jour par un employé entièrement bilingue du service des communications, qui se consacre à plein temps à cette tâche.

En ayant recours à une liste de diffusion régulièrement mise à jour, Téléfilm s'assure que ses messages atteignent la clientèle cible dans la langue de son choix. De plus, Téléfilm contribue à promouvoir l'industrie audiovisuelle dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire en informant les journalistes qui couvrent les activités de ces communautés de ses plus récents développements.

Des publications comme le *Bulletin 41-42* sont accessibles à tous les employés de Téléfilm. La Société publie parfois dans ce bulletin des articles sur ses activités qui concernent les CLOSM.

Liste de diffusion

- Comité des sous-ministres responsable des langues officielles
- Comité permanent de la Chambre des communes sur les langues officielles
- Comité permanent du Sénat sur les langues officielles
- Commissaire aux langues officielles
- Groupes et organismes des CLOSM

Adresse Internet où se trouve le plan d'action de Telefilm:

<http://www.telefilm.gc.ca/01/175.asp?lang=fr>